

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2022

---

ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET - (N° 4893)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce dispositif peut être activé ultérieurement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser que si l'activation de ce dispositif n'a pas lieu, elle pourra l'être ultérieurement.